

Décision n° 2021-1513
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 16 juillet 2021
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de la société Ariane.network à
la société Celeste

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Ariane.network reçu le 15 juillet 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Celeste reçu le 15 juillet 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 13 septembre 2021, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 13 septembre 2023, de la société Ariane.network (Siren : 823 228 507) à la société Celeste (Siren : 439 905 837) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 60	2017-0896	13/07/2017
Numéros spéciaux à tarification banalisée	08 06 99	2017-0896	13/07/2017
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 96	2021-0676	12/04/2021
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 99	2017-0896	13/07/2017
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 66	2017-0896	13/07/2017
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 49	2017-0896	13/07/2017
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 75	2021-0676	12/04/2021
Numéros géographiques	04 80 99	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	04 81 90	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	04 81 99	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 31 80	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 31 81	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 31 82	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 31 83	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 31 84	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 31 85	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 31 86	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 32 95	2018-0353	15/03/2018
Numéros géographiques	05 33 24	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 33 30	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 33 40	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 33 50	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 33 60	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 33 64	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 33 70	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 64 40	2017-0896	13/07/2017
Numéros géographiques	05 64 41	2017-0896	13/07/2017
Numéros polyvalents	09 80 50	2017-0896	13/07/2017
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	05 00 60	2017-0896	13/07/2017
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	05 05 55	2017-0896	13/07/2017

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 20	2021-0676	12/04/2021
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 55	2017-0896	13/07/2017
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 55	2017-0896	13/07/2017

Article 2. La société Celeste acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Celeste et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales